

## Hépatite B


 Précautions  
Standard

### Epidémiologie

Agent infectieux	Virus de l'Hépatite B (virus ADN)
Réservoir	Homme
Mode de transmission	<ul style="list-style-type: none"> <li>• dans la communauté: par exposition percutanée (IV, IM, SC, intradermique) et muqueuse à des liquides biologiques (sang, salive, sécrétions vaginales et urétrales, lors de relations sexuelles, contact étroits familiaux (enfants), transmission verticale de la mère à l'enfant</li> <li>• à l'hôpital: lors d'accident avec exposition au sang ou liquides biologiques</li> </ul>
Transmission interhumaine	Oui
Période d'incubation	45 à 180 jours, en moyenne 60 à 90 jours
Durée d'infectiosité	Pendant toute la période de l'infection avec présence d'antigènes HBsAg et/ou HBeAg (peuvent persister toute la vie chez les patients avec hépatite chronique). L'apparition des <b>anticorps anti-HBs</b> signe la fin de la contagiosité

### Prise en charge du patient

Mesures additionnelles	Aucune, l'application des Précautions Standard est suffisante
------------------------	---

### Mesures de protection/prévention pour le personnel

Blouse de protection	Non, sauf si projections prévisibles de sang ou de liquides biologiques
Gants	Non, sauf si risque d'exposition à du sang ou des liquides biologiques
Masque	Non
Mesures complémentaires	<p>Vaccination du personnel</p> <p>Toute exposition accidentelle à du sang ou des liquides biologiques doit être déclarée à la médecine du personnel</p> <p>Le personnel non vacciné et ayant eu un contact accidentel avec du sang ou des liquides biologiques présente une indication à l'administration précoce d'immunoglobulines en combinaison avec la vaccination</p>

### Déclaration du cas

Déclaration au médecin cantonal	Déclaration du médecin dans un délai de 1 semaine
---------------------------------	---

